

Ville de Carrières-sur-Seine

GUIDE PRATIQUE DU PETIT ÉCOLIER À L'USAGE DES PARENTS



ANNÉE SCOLAIRE
2021 – 2022

ORGANISATION D'UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

En blanc = les temps scolaires gérés par l'Éducation Nationale

En rose = les activités périscolaires gérées par la Municipalité

En maternelle

	Garderie du matin*	Temps scolaire	Cantine	Temps scolaire	Accueil de Loisirs du Soir Maternelle* *** (départ échelonné)
L	07h45 A	08h20 à	11h30 à	13h20 à	16h30 à
M	08h20	11h30	13h20	16h30	19h00
M	Accueil de loisirs « Les Pierrots » 07h30 - 19h00				
J	07h45 à	08h20 à	11h30 à	13h20 à	16h30 à
V	08h20	11h30	13h20	16h30	19h00

* se fait à l'accueil de loisirs « Les Pierrots » pour les enfants scolarisés à **Maurice Berteaux**

En élémentaire

	Garderie du matin*	Temps scolaire	Cantine	Temps scolaire	Accueil de Loisirs du Soir Élémentaire (ALSE1) *** (départ échelonné)	Étude surveillée ou TAP ***	Accueil de Loisirs du Soir Élémentaire (ALSE2)** (départ échelonné)
L	07h45 à	08h20 à	11h30 à	13h20 à	16h30 à	16h30 à	18h00 à
M	08h20	11h30	13h20	16h30	17h00	18h00	19h00
M	Accueil de loisirs « Les Plants de Catalaine » 07h30 - 19h00						
J	07h45 à	08h20 à	11h30 à	13h20 à	16h30 à	16h30 à	18h00 à
V	08h20	11h30	13h20	16h30	17h00	18h00	19h00

* se fait à l'accueil de loisirs les Pierrots pour les élèves de **Maurice Berteaux** et à l'école maternelle des Alouettes pour les élèves de **Jacques Prévert**.

** se fait à l'accueil de loisirs les Pierrots à partir de 18h15 pour les élèves de **Maurice Berteaux** et à l'école maternelle des Alouettes à partir de 18h00 pour les élèves de **Jacques Prévert**.

*** goûter fourni

MODALITÉS D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'accès aux différentes activités est fonction de votre statut

(situation familiale et/ou professionnelle).

CAS	SITUATION	JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES pour le Dossier Tous Services	STATUT	ACCÈS PÉRISCOLAIRE sur réservations
N°1	Les 2 parents travaillent	- un justificatif d'emploi des <u>2 parents</u> : dernier bulletin de paie ou attestation d'employeur ou extrait Kbis ou carte professionnelle ...	Tous Services (TS)	Tous les jours : garderie du matin, restauration scolaire, accueils de loisirs du soir maternelle et élémentaire (ALSE1 et ALSE2), étude surveillée, ALSH mercredis + vacances
N°2	1 des 2 parents est en recherche d'emploi et l'autre travaille ou les 2 sont en recherche d'emploi	- l'attestation de Pôle Emploi et/ou justificatif d'emploi (idem case ci-dessus)	Recherche d'Emploi (RE)	Tous les jours : garderie du matin, restauration scolaire, accueils de loisirs du soir maternelle et élémentaire (ALSE1 et ALSE2), étude surveillée, ALSH uniquement pendant vacances
N°3	1 des 2 parents est au foyer avec moins de 3 enfants à charge	aucun	Occasionnel (O)	Restauration scolaire une fois par semaine , étude surveillée tous les jours ALSH uniquement pendant les vacances
N°4	1 des 2 parents est au foyer avec 3 enfants ou plus à charge	aucun	3 Enfants et plus à Charge (3E)	Restauration scolaire et étude surveillée tous les jours ALSH uniquement pendant les vacances
Attention : aucun droit d'accès aux activités périscolaires ne sera autorisé aux familles n'ayant pas mis à jour leur statut.				

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET TARIFICATION

Activités	PÉRISCOLAIRE						ALSH (temps scolaire)								
	MATERNELLE		Restauration scolaire	Tarifs P.A.I.*	ÉLÉMENTAIRE			Les Pierrots (pour les enfants scolarisés en maternelle) Les Plantis de Catalane (pour les enfants scolarisés en élémentaire)							
	Gardiennage du matin	Accueil de Loisirs du Soir maternelle			Gardiennage du matin	Accueil de Loisirs du Soir Élémentaire (ALSEI)	Étude surveillée ou TAP	Accueil de Loisirs du Soir Élémentaire (ALSEZ)	Journées complètes	Journées complètes	Mercredis matin sans repas	Mercredis matin avec repas	Mercredis matin avec repas	Mercredis après-midi sans repas	
Goûter fourni		Goûter fourni		Goûter fourni			Tarif P.A.I.*								
Horaires	7h45-8h20	16h30-19h	11h30-13h20	7h45-8h20	16h30-17h avec départ échelonné	16h30-18h sans sortie possible	18h-19h	7h30-19h	7h30-11h30	7h30-13h30	13h30-19h				
T1	0,50 €	4,20 €	2,90 €	1,65 €	0,90 €	3,40 €	0,60 €	8,90 €	3,60 €	6,50 €	5,25 €	4,95 €			
T2	1,00 €	5,65 €	4,40 €	2,50 €	1,80 €	4,25 €	1,20 €	14,95 €	6,40 €	10,80 €	8,90 €	8,80 €			
T3	1,50 €	7,10 €	5,80 €	3,30 €	2,70 €	5,15 €	1,80 €	19,95 €	8,00 €	13,80 €	11,30 €	11,00 €			
TE**	2,00 €	10,00 €	8,50 €	4,50 €	7,20 €	8,75 €	4,80 €	36,45 €	16,00 €	24,50 €	20,50 €	22,00 €			

* Tarif pour les retards répétés : 20 € (cf. règlement périscolaire - page 6 point d)

** Tarif Exceptionnels (pas de dégressivité) applicables aux enfants scolarisés à Carrières-sur-Seine résidant hors commune ou aux familles n'ayant pas mis à jour leur Dossier Tous Services ou aux familles n'ayant pas enregistré leurs réservations aux activités périscolaires.

☺ **Dégressivité** : - 5 % pour chaque enfant si 2 enfants consomment la même activité, - 10 % pour chaque enfant si 3 enfants et plus consomment la même activité.

SERVICES	T1	2 enf inscrits	3 enf inscrits	T2	2 enf inscrits	3 enf inscrits	T3	2 enf inscrits	3 enf inscrits	TE
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES										
Garderie du matin 07h45-08h20	0,50	0,48 €	0,45 €	1,00	0,95	0,90	1,50	1,43	1,35	2,00
Restauration scolaire 11h30-13h20	2,90			4,40			5,80			8,50
Accueil de Loisirs du Soir maternelle 16h30-19h00	4,20	3,99	3,78	5,65	5,37	5,09	7,10	6,75	6,39	10,00
Accueil de Loisirs du Soir Élémentaire (ALSE1) 16h30-17h00	0,90	0,86	0,81	1,80	1,71	1,62	2,70	2,57	2,43	7,20
Étude surveillée / TAP 16h30-18h00	3,40	3,23	3,06	4,25	4,04	3,83	5,15	4,89	4,64	8,75
Accueil de Loisirs du Soir Élémentaire (ALSE2) 18h00-19h00	0,60	0,57	0,54	1,20	1,14	1,08	1,80	1,71	1,62	4,80
ALSH MERCREDI										
Journée complète 07h30-19h00	8,90	8,46	8,01	14,95	14,20	13,46	19,95	18,95	17,96	36,45
Matin sans repas 07h30-11h30	3,60	3,42	3,24	6,40	6,08	5,76	8,00	7,60	7,20	16,00
Matin avec repas 07h30-13h30	6,50	6,18	5,85	10,80	10,26	9,72	13,80	13,11	12,42	24,50
Après-midi sans repas 13h30-19h00	4,95	4,70	4,46	8,80	8,36	7,92	11,00	10,45	9,90	22,00
TARIFS P.A.I.										
Restauration scolaire avec panier repas	1,65			2,50			3,30			4,50
ALSH Mercredi Matin avec panier repas	5,25	4,99	4,73	8,90	8,46	8,01	11,30	10,74	10,17	20,50
ALSH Mercredi Journée complète avec panier repas	7,85	7,46	7,07	13,10	12,45	11,79	17,25	16,39	15,53	31,40

COMMENT EST CALCULÉ MON QUOTIENT FAMILIAL, DANS QUELLE TRANCHE TARIFAIRE JE ME SITUE

- Pour les couples mariés, pacsés ou pour les personnes célibataires, veuves, divorcées sans garde alternée, séparées :

Divisez le revenu imposable figurant sur votre avis d'imposition par le nombre de parts fiscales = **somme**.

- Pour les couples en vie maritale (concubinage) ou divorcés avec mise en place d'une garde alternée :

Additionnez les revenus imposables figurant sur vos avis d'imposition (celui de Monsieur et celui de Madame) puis divisez le résultat par le nombre total de parts fiscales = **somme**.

Référez-vous au tableau ci-dessous pour connaître votre tranche tarifaire :

Somme	Tranche
de 0 à 9 000	T1
de 9 001 à 20 750	T2
À partir de 20751	T3

LES DIFFÉRENTS MODES DE RÈGLEMENT DES FACTURES PÉRISCOLAIRES

1. Par prélèvement automatique : en vous connectant sur votre Espace Citoyens Premium (cliquer sur « Autre démarche » puis « Adhésion au prélèvement automatique »).
2. Par carte bancaire : en vous connectant sur votre Espace Citoyens Premium (paiement *Payzen* sécurisé).
3. Par chèque : à l'ordre de *RÉGIE SEJ Carrières-sur-Seine*. Afin de faciliter le traitement de l'encaissement, nous vous remercions de noter le nom de l'enfant et le numéro de la facture au dos du chèque. Vous avez la possibilité de le déposer dans la boîte aux lettres du service, de l'envoyer par voie postale à l'adresse ci-dessous ou de le remettre au guichet unique, à l'accueil de la Mairie :

MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE
Service Enfance Scolaire Jeunesse
1 rue Victor Hugo
BP59
78421 CARRIÈRES-SUR-SEINE CEDEX

4. En espèce, en venant avec l'appoint à l'accueil de la Mairie.
5. Par CESU, pour payer toutes les prestations périscolaires **excepté la restauration scolaire** (le montant total des CESU doit être inférieur ou égal à la somme que vous pouvez régler).



Attention à la date limite de paiement : une fois cette dernière dépassée, le service SEJ ne pourra plus accepter votre règlement.
Le Trésor Public vous enverra un courrier de relance.

POUR CONTACTER LE SEJ

- **Accueil de la mairie** (24 rue Gabriel Péri) du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- **Téléphone** : 01 30 86 89 20
01 30 86 89 42
01 30 86 89 44
01 30 86 89 45
- **Mail** : sej@carrieres-sur-seine.fr

POUR CONTACTER LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les Pierrots

Pour les maternelles

 10 rue Louis Gandillet

 01.39.14.28.28

@ : clsh.pierrots@carrieres-sur-seine.fr

Les Plants de Catelaine

Pour les élémentaires et les collégiens de moins de 13 ans

 9 rue Éric Tabarly

 01.61.04.47.82

@ : clsh.plantscatelaine@carrieres-sur-seine.fr